



Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

11 septembre 2007

INFO SNAM-HP - CMH

Part complémentaire variable

En application de l'accord du 31 Mars 2005, les 2 enveloppes financières correspondant à la mise en place de la Part Complémentaire Variable (PCV) des chirurgiens et de la prime sectorielle et de liaison pour la psychiatrie, sont disponibles. Ces mesures sont donc applicables au 1er janvier 2007 et financées via les ARH.

Il est très important, au niveau local, de faire appliquer ces mesures pour l'ensemble des collègues concernés.

En cas de difficultés, saisissez vos Présidents de CME ou nos syndicats. Ce sont les commissions régionales paritaires où nous siégeons qui seront les lieux de recours.

Les autres spécialités sont éligibles à partir de janvier 2008.

De nombreuses sociétés savantes (réa, pneumo, radio, bio, pharma...) achèvent l'élaboration de référentiels.

Un colloque organisé le 17 septembre 2007 par la DHOS devrait être l'occasion de nous faire préciser les conditions de mise en oeuvre de la PCV pour ces autres spécialités.

Notre objectif est de permettre à toutes les spécialités médicales et pharmaceutiques de bénéficier de la PCV.

Rapport ACKER sur **la mise en oeuvre du compte épargne temps dans les établissements publics de santé**

Rapport GRALL sur la **mission de médiation et propositions d'adaptation de la permanence des soins**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.